



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.2/50/L.40
24 novembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
DEUXIÈME COMMISSION
Point 95 de l'ordre du jour

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

Philippines* : projet de résolution

Deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution 49/107 du 19 décembre 1994 relative au programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquantième session, un rapport sur l'application de cette résolution,

Insistant sur le fait qu'il est plus urgent que jamais de favoriser l'industrialisation, clef du progrès des pays en développement, et que le système des Nations Unies, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, joue à cet égard un rôle indispensable, comme cela a été réaffirmé dans la Déclaration de la onzième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, adoptée le 20 octobre 1995, la Déclaration du Groupe des 77 adoptée à la dix-neuvième réunion annuelle des ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77 adoptée le 29 septembre 1995¹, ainsi que la résolution AHG/Res.5 (XXXI) des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, en date du 28 juin 1995,

Consciente de la nécessité d'intensifier la coopération entre les pays africains, les organismes du système des Nations Unies et, en particulier, les autres institutions financières bilatérales et multilatérales, ainsi que les organisations africaines régionales et sous-régionales, pour la mise en oeuvre du programme de la deuxième Décennie,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ A/50/518, annexe.

Consciente également de l'importance du rôle de l'industrialisation dans la promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable en Afrique dans le contexte du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90²,

Consciente en outre de l'importance de la coopération régionale et sous-régionale pour la mise en oeuvre du programme de la deuxième Décennie,

Prenant note des profondes conséquences que les changements radicaux intervenus dans la situation et l'environnement internationaux de la coopération pour le développement, notamment la conclusion des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay et la réduction des ressources disponibles pour le développement, ont sur la mise en oeuvre du programme de la deuxième Décennie, et prenant note également de la nécessité d'agir de manière concertée aux niveaux national et international pour permettre aux pays africains de faire face aux problèmes posés par les tendances récemment apparues dans les échanges, les flux de ressources et les techniques, entre autres,

Soulignant qu'il faut continuer de mobiliser, par des initiatives nationales et internationales, les ressources nécessaires à la mise en oeuvre du programme de la deuxième Décennie,

Prenant acte en les appréciant des diverses initiatives prises et réunions tenues aux niveaux régional et sous-régional, dont la Conférence des ministres de l'industrie des pays africains, tenue à Gaborone du 6 au 8 juin 1995, et de l'utile contribution de l'ONUDI, qui a convoqué et organisé des réunions sur l'investissement industriel axées sur la mise en oeuvre du programme de la deuxième Décennie,

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (1993-2002)³;

2. Engage les États africains à renforcer leur coopération dans les domaines de la politique industrielle, de la création d'infrastructures institutionnelles, de la mise en valeur des ressources humaines, de la technologie et de l'investissement, et appelle la communauté internationale à épauler leurs efforts;

3. Demande aux organismes du système des Nations Unies, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et la Commission économique pour l'Afrique, à l'Organisation de l'unité africaine et à tous les autres partenaires du développement de continuer à participer activement à la mise en oeuvre du programme de la deuxième Décennie, en gardant à l'esprit les engagements pris dans le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90;

² Résolution 46/151, annexe, sect. II.

³ A/50/487.

4. Encourage les gouvernements des pays d'Afrique à renforcer les comités nationaux de la deuxième Décennie de manière à pouvoir suivre efficacement la mise en oeuvre du programme de celle-ci, et à définir les politiques qui leur permettront de répondre aux défis et aux exigences que comporte l'évolution de l'environnement national et international dans lequel se situe l'industrialisation;

5. Souligne que l'aide financière et technique des organismes du système des Nations Unies et des sources bilatérales et multilatérales reste nécessaire pour épauler les efforts déployés par les pays africains pour réaliser les objectifs de la deuxième Décennie;

6. Prie l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel de faciliter l'échange d'informations entre gouvernements des pays africains sur les activités réalisées sur le plan national, dans le cadre du programme de la deuxième Décennie, en collaboration avec les organismes du système des Nations Unies et avec l'aide des partenaires bilatéraux et multilatéraux, afin de contribuer ainsi à la préparation des rapports que le Secrétaire général présentera par la suite sur l'exécution du programme;

7. Demande à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, à la Commission économique pour l'Afrique et à l'Organisation de l'unité africaine de renforcer leur soutien pour rendre le secteur industriel de l'Afrique plus concurrentiel face à la mondialisation de la production et à l'accroissement des courants commerciaux, technologiques et financiers qui lui est lié;

8. Prie le Secrétaire général, agissant en collaboration avec les organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies, de présenter un rapport sur l'exécution du programme de la deuxième Décennie, à titre de contribution à l'examen à mi-parcours, qui aura lieu en 1996, du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90;

9. Prie également le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-deuxième session un rapport sur l'application de la présente résolution.
